

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 22/10/2018

Date de la convocation:
10/10/2018
Date d'affichage:
11/10/2018

L' an 2018 et le 22 Octobre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 20

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot, MM : BALL Jean-Claude à M. SCHNEIDER Dominique, PFEIFFER Dominique à M. WERNERT Stéphane, RICHERT Robert à M. MULLER Jean

Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysianne, DUTEY Sylvie, GARDON Karine, HASENFRATZ Rachel, LEDIG Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, FUCHS Alain, KLIPFEL Jean-Louis, NICASTRO Gérard, SCHERTZ Christophe, SUSS Charles, WEISS Damien

Secrétaire de séance :
M. KREISS Alfred.

Réf : 080.2018
Vote : A la majorité
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Non

080.2018 : Service de collecte et traitement des ordures ménagères : vente complémentaire de bacs à ordures ménagères à la communauté de communes de l'Outre-Forêt.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017

Vu la délibération du conseil communautaire n°061.2017 en date du 09.10.2017 :

ordures ménagères : vente de bacs à ordures ménagères à la communauté de communes de l'Outre-Forêt »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°10.2018 en date du 05.02.2018 : « service de collecte et traitement des ordures ménagères : vente de bacs à ordures ménagères à la communauté de communes du Pays de Wissembourg »,

Considérant le stock de conteneurs de déchets ménagers de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, la demande de la communauté de communes de l'Outre-Forêt ainsi que toutes les démarches partenariales entreprises en vue d'une gestion commune des OM sur un territoire étendu,

Vu l'avis favorable de la commission environnement, patrimoine et habitat réunie le 10.10.2018,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Jean MULLER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

- **De vendre un lot de 500 bacs de déchets ménagers (bacs bruns) de 120l à la communauté de communes de l'Outre-Forêt,**
- **De fixer le prix de vente des conteneurs à 16,40 € HT, soit 19,68 € TTC,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/10/2018

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
30/10/2018

Envoyé en préfecture le 26/10/2018
Reçu en préfecture le 26/10/2018
Affiché le
ID : 067-200013050-20181022-D_CC_080_2018-DE